

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 13 septembre 2023
<p>Membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 06 septembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois et le treize septembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Représentés : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Monsieur Franck BRETEAU, Monsieur Christophe BREST par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Frédéric DIAZ par Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Excusé : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Daniel ARMENGAUD</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 SEP. 2023 et publication le 15 SEP. 2023	

Délibération n° DE_42_2023

Objet :

Ressources humaines - Tableau des effectifs - modification au 1/10/2023

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la création d'un poste d'agent de maîtrise principal approuvée par délibération du 13/09/2023 n°DE-41-2023.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la fonction publique ;
- Vu la délibération du 12/07/2023 n° DE-33-2023 modifiant le tableau des effectifs ;
- Vu la délibération du 13/09/2023 n° DE-41-2023 créant le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ;

Et après avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2023 telle qu'elle lui a été présentée :

RF SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/09/2023 081-218102614-20230913-DE_42_2023-OE

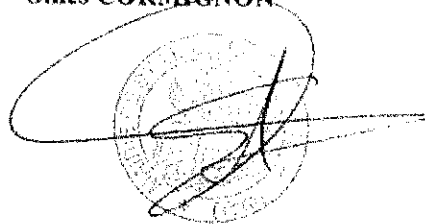
EMPLOIS PERMANENTS (TITULAIRES ou STAGIAIRES)

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures/ semaine
	Nombre de postes	fonction		
Administrative	1	Rédacteur principal 1ère classe	B3	35 h
	1	Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	35 h
Technique	4	Agent de maîtrise	E	35 h
	1	Agent de maîtrise principal <i>(poste créé au 1/10/2023)</i>	C	35 h
	1	Adjoint technique principal 2ème classe	C2	29,5 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	35 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	5,5 h

- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



RF SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/09/2023 081-218102614-20230913-DE_42_2023-DE